

Jallobert (1905) de continuer la précieuse série des *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*, il a fait paraître, de 1907 à 1914, les fascicules relatifs à cinquante-huit paroisses. Il est regrettable qu'il n'ait pu réussir à l'achever et que l'extrait concernant la ville de Rennes ne touche que l'une de ses neuf paroisses. Dans le domaine spécial où il s'est cantonné, pour lequel les Bretons montrent un faible, déjà renommé au Moyen âge, et qui n'est pas sans accointance avec leur traditionnel esprit de clan, M. R. du Guerny a excellé par son zèle et son exactitude.

Président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine de 1932 à 1935, il faisait partie du Comité de notre Société depuis sa fondation. Il avait suivi notre récent congrès de Saint-Brieuc, nous l'avions retrouvé avec son affabilité coutumière. Nul de nous ne se doutait que ses jours étaient si près de leur terme.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

---

## BLABIA ET BLAVET

---

La *Notitia dignitatum utriusque Imperii* (rédigée vers les années 380-400) place dans le *Tractus Armorici et Nervicani limitis* neuf stations militaires dont huit sont identifiées sans discussion et se trouvent en Bretagne et en Normandie.

Une station porte le nom de *Blabia*. Plusieurs historiens ont placé cette station au Port-Louis, autrefois appelé *Blavet*, du nom du fleuve ; d'autres à Blaye sur la Gironde.

Certains partisans de l'identification avec *Blaye* ont donné de leur choix des raisons d'ordre géographique qui ont été réfutées par Ernest Desjardins dans la *Géographie de la Gaule Romaine*, en 1876, et par Arthur de la Borderie.

D'autres partisans de *Blabia* > *Blaye* ont prétendu que le mot *Blavet* ne pouvait pas dériver de *Blabia*.

Ce deuxième argument peut revendiquer en sa faveur l'autorité de Joseph Loth, qui, à la page 110 de sa *Chrestomathie bretonne*, citant, d'après une charte de 1125 du *Cartulaire de Redon*, la forme *Blauued* du nom du fleuve

le *Blavet*, ajoute en note : « En breton de Vannes *Blawec'h*, ce qui suppose en vieil armoricain *Blaweth* = \**Blavetto*-».

Remarquons que Loth ne fait que supposer une forme de vieil armoricain, d'après laquelle il reconstitue une forme plus ancienne encore moins sûre. On dépasserait sans doute sa pensée en attribuant à son hypothèse une valeur définitive et exclusive. Quelques pages plus haut (p. 102-103), il énonce lui-même des principes qui doivent inciter à la prudence. Parlant de l'orthographe des noms propres dans le *Cartulaire de Redon*, il dit qu'elle est « particulièrement flottante en ce qui concerne la transcription des spirantes dentales, gutturales et labiales. La spirante dentale sourde (*th* dur anglais, *th* gallois) est écrite *t*, *th*, *d*, même *s* (voir *Brith*). La spirante dentale sonore (*dd* du gallois moderne, *z* armoricain moyen, *th* doux anglais) est écrite *t*, *th*, plus souvent *d* ». Et voici l'exemple auquel il renvoie (p. 111) : « *Brith*, tacheté, bigarré ; *Uuenbrit*, femme du roi Salomon, 866-869, nom écrit *Uuenbris* dans une charte de 864, p. 45, et *Guenuureth* (lisez Guen-Vreth), 869. »

Le nom que nous étudions offre autant de variétés, mais non celle avec *th*, reconstituée par Loth, et sur laquelle s'appuie son hypothèse : A côté de *Blauued* ou *Blaued*, citons *Blavet* (871), également du *Cartulaire de Redon*, puis *Blavita*, *Blavoet*, *Blavez* (1184), *Blaouez* (1406), *Blavoës* (1450), *Blahouez*, etc. d'origines diverses. Aucune loi phonétique ne s'oppose à ce que ces formes dérivent de *Blabia*.

Le changement de *b* en *v* ne peut faire difficulté. En face du breton *eva*, boire, citons l'irlandais *ibim*, le latin *bibo*, le sanscrit *pibati*. Le breton *evor*, bourdaine, est à rapprocher du vieil irlandais *ibar* et du gaulois *eburos*, if, du latin *ebulum*, hièble (voir *Lexique étymologique du breton moderne*, par Victor Henry).

Quant à l'évolution en *-ez* d'une désinence *-ia* (ou de son masculin *-ios*), elle est également familière à tous les celtisants. Au gaulois *petouaria*, quatrième, au féminin, correspond le gallois *pedwaredd*, le breton *pevare*, qui a perdu un *z* final, comme *bugale*, enfants, anciennement *bugalez*, aujourd'hui encore conservé à Ouessant. Le breton *nevez*, nouveau, le gallois *newydd*, ne sont que l'aspect moderne d'un adjectif gaulois qui forme le premier élé-

ment des noms de lieux en *Novio-*, comme *Noviodunum* et *Noviomagos*, et qui correspond, l'*i* en plus, au latin *novus*, au grec *νέος*. Le pluriel breton *gwragez*, épouses, en gallois *gwragedd*, s'explique sans doute par une ancienne désinence celtique de pluriel en *-ias*, démontrée par l'irlandais. Enfin les noms abstraits en *-ez* dérivés d'adjectifs, comme *levenez*, joie, en gallois *llawenydd*, de *laouen* ou *llawen*, gai, correspondent aux noms latins et grecs en *-ia*, comme *prudentia* de *prudens*, *σοφία* de *σοφός*, qui devaient avoir leurs correspondants en celtique commun. (Consulter *La Langue Gauloise*, de Dottin).

La reconstitution d'une forme *\*Blaweth* par Loth s'appuie sur une loi bien connue de dialectologie bretonne, qu'il a formulée lui-même, et qui se vérifie dans la plupart des cas : un *h* vannetais représenté par *s* ou *z* dans les autres dialectes bretons correspond à un *th* gallois et à *-tt-* en celtique commun. Mais cette loi comporte des exceptions dont voici un exemple : « tomber » se dit *koueza* en léonais, *cwyddo* en gallois, mais *koéh*, *koéhein* ou *koéhel* au pays de Vannes, quand, d'après la règle, l'*h* aurait dû y disparaître sans laisser de trace.

De cet exposé il résulte que, si la filiation phonétique de *Blavet* par rapport à une forme gauloise *Blabia* ne s'impose pas irrésistiblement, du moins aucune loi phonétique connue ne permet de la nier : elle peut au contraire se réclamer de nombreux faits analogues qui ne sont guère discutables.

F. FALC'HUN.

---